

Communauté de Communes Cœur de Chartreuse

ZI Chartreuse Guiers 38 380 Entre-deux-Guiers

Tél.: 04.76.66.81.74 / Fax: 04.76.66.13.65 / Email: accueil@cc-coeurdechartreuse.fr

Etude territoriale Service de déchèteries de la CC Cœur de Chartreuse

- CAHIER DES CHARGES -

Date et heure limites de remise des offres :

vendredi 4 octobre 2019, à 12h



Article 1 - Contexte

1.1 Données générales

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (CCCC) est issue de la fusion au 1^{er} janvier 2014 des communautés de communes Chartreuse Guiers, des Entremonts et du Mont Beauvoir, regroupant 17 communes, soit 16 980 habitants (population INSEE 2019).

Les communes membres de la CCCC sont Corbel, Entre-deux-Guiers, Entremont-le-Vieux, La Bauche, Les Echelles, Miribel-les-Echelles, St-Christophe-la-Grotte, St-Christophe-sur-Guiers, St-Franc, St-Jean-de-Couz, St-Joseph-de-Rivière, St-Laurent-du-Pont, St-Pierre-de-Chartreuse, St-Pierre-de-Genebroz, St-Pierre-d'Entremont Isère, St-Pierre-d'Entremont Savoie et St-Thibaud-de-Couz.

Située au cœur du massif de la Chartreuse, à cheval sur les départements de l'Isère et de la Savoie, la CCCC s'étend sur un territoire de 357 km², soit une densité d'environ 47 habitants/km², avec des variations importantes entres communes de massif et de plaine.

Les résidences principales représentent environ 73 % du parc de logements, les résidences secondaires environ 27% (source INSEE 2012).

1.2 Données déchets

Depuis sa création, la CCCC est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

La collecte ordures ménagères est réalisée principalement en points de regroupement et localement en porteà-porte, la collecte sélective en points d'apport volontaire via des colonnes aériennes ; elles sont toutes deux assurées par un prestataire de service.

La CCCC est adhérente au syndicat Savoie Déchets pour le traitement des ordures ménagères et le tri des collectes sélectives.

La CCCC dispose actuellement de 2 déchèteries sur son territoire : la plus importante est située Zone Industrielle Chartreuse Guiers à Entre-deux-Guiers, en secteur plaine, la plus petite dans le bourg de St-Pierre-d'Entremont Isère, en secteur montagne.

Au regard des quantités collectées :

- la déchèterie d'Entre-deux-Guiers est soumise au régime de l'autorisation au titre de la collecte des déchets dangereux et de l'enregistrement au titre de la collecte des déchets non dangereux,
- la déchèterie de St-Pierre-d'Entremont est soumise au régime de la déclaration.

En 2016, le conseil communautaire de la CCCC a délibéré en faveur de l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), non finalisé à ce jour.

Article 2 – Enjeux de l'étude

La CCCC est confrontée à une problématique foncière vis-à-vis de la déchèterie de St-Pierre-d'Entremont lsère qui n'a pas de pérennité dans sa configuration actuelle :

- la propriété de la parcelle : la CCCC n'est pas propriétaire du terrain sur lequel s'exerce actuellement l'activité de déchèterie ; le propriétaire est également l'exploitant, rendant les deux activités location du terrain et exploitation du site indissociables
- la surface : le terrain utilisé s'étend sur une surface contrainte d'environ 2 000 m²; valorisation et développement des filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP) ne sont pas possibles dans ce contexte
- la pérennité : l'exploitant souhaite arrêter ses activités dont celle de la déchèterie

Viennent s'ajouter à ce contexte d'autres problématiques importantes : accessibilité aux bennes, sécurisation des dépôts, flux restreint de déchets acceptés, zone de chalandise, ...

Il a par ailleurs été constaté une recrudescence des dépôts sauvages et des déchets non conformes dans les bacs ordures ménagères du secteur des Entremonts.



Article 3 - Objet de l'étude

La CCCC souhaite être accompagnée pour la réalisation d'une étude territoriale du Service des déchèteries de la CCCC.

L'objectif principal est de soumettre à la CCCC à minima 3 scénarios de maillage du service de déchèterie sur le territoire, sachant que l'existence de la déchèterie principale d'Entre-deux-Guiers ne saurait être remise en question et que la réhabilitation de la déchèterie de St-Pierre-d'Entremont sur le site actuel est exclue.

Le sujet devra être abordé sur les plans technique, financier, opérationnel et juridique, au regard du contexte géographique et des besoins des usagers.

Article 4 - Objectifs et attendus de l'étude

L'objectif de l'étude est double :

- valider le maillage actuel et donc la pertinence d'un service de déchèterie en secteur montagne
- le cas échéant, en envisager une typologie adaptée

L'étude comprend donc deux phases :

1) une phase de diagnostic :

- o organisation actuelle des 2 déchèteries (flux collectés, évolution des tonnages, fréquentations, ratios, ...), en comparaison avec les données régionales/nationales sur une typologie d'habitat semblable
- o analyse du maillage du territoire (zone de chalandise, ...) au regard d'autres territoires et de références régionales/nationales sur une typologie d'habitat semblable
- o benchmarking des services-type par usager (particuliers, professionnels, communes, ...) au regard d'autres territoires de typologie semblable : typologie de déchèterie, modalités d'accès (distance usager/déchèterie, jours et horaires d'ouverture, contrôle d'accès, véhicules autorisés, ...), typologie et quantités de déchets admis, mode de comptabilisation et de facturation des dépôts, ...

Cette phase de diagnostic comprend un temps de présence obligatoire sur les 2 déchèteries. Elle devra permettre de définir le besoin de service sur le secteur montagne de Cœur de Chartreuse et en conséquence, de valider ou non la pertinence de son maintien. Les conclusions de ce diagnostic devront être argumentées et chiffrées.

2) une phase de propositions :

- proposition de 3 scénarios de maillage du service de déchèterie permettant d'atteindre le niveau de service escompté, avec analyse des impacts techniques, financiers, opérationnels et juridiques pour chacun d'eux
- o proposition de calendriers de mise en œuvre pour chacun d'eux

La phase de propositions comprendra obligatoirement, à minima, un scénario avec étude technique, financière, opérationnelle et juridique de la construction d'une nouvelle déchèterie sur une parcelle définie par la CCCC, à St-Pierre-d'Entremont Isère.

Les variations entre ces scénarios pourront porter sur :

- le nombre de déchèteries sur le territoire, leur positionnement géographique, leur mode de fonctionnement (installation fixe ou mobile) et leur mode de gestion (quais, chargement mécanique, ...)
- l'accueil différencié des professionnels/gros producteurs et des autres usagers
- les aspects opérationnels : horaires d'ouverture, nombre d'agents, ...

Les propositions devront apporter une amélioration de la qualité et de la performance du service, sur le plan technique et économique, et garantir un niveau de service satisfaisant pour les usagers.



Article 5 - Contraintes à respecter

Les propositions de scénarios devront satisfaire aux exigences suivantes :

- conformité des équipements à la règlementation en vigueur
- sécurisation de l'accès à l'équipement
- dépôt des déchets en toute sécurité
- niveau de service satisfaisant

La question des potentialités en matière de « réemploi/réparation/réutilisation » en déchèterie sera traitée dans les propositions.

Les déchèteries hors périmètre CCCC seront également à considérer. En effet, la possibilité d'établir une convention pour des usagers de la CCCC avec un gestionnaire voisin est une option à considérer.

Les propositions devront tenir compte des flux traités actuellement et de ceux qui pourront l'être à l'avenir (aspects qualitatifs et quantitatifs), notamment en vue de l'atteinte des objectifs de valorisation définis par la loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV).

Elles intègreront également les filières REP en cours de mise en place.

Engagée dans une démarche de Territoire à Energie POSitive (TEPOS), la CCCC souhaite que les propositions considèrent et comparent les aspects d'économie d'énergie et de bilan carbone.

Article 6 - Pilotage, restitution et modalités

Le service déchets de la CCCC et la commission associée seront en charge du pilotage et du suivi de l'étude.

Les données détenues par la CCCC et les tendances de territoire seront transmises au prestataire d'étude.

Plusieurs temps d'échanges et de restitution sont à prévoir, dont à minima :

- une réunion de démarrage
- une présentation du diagnostic/état des lieux et de ses conclusions
- une présentation des 3 scénarios

Les élus du Bureau de la CCCC et la Direction seront conviés à ces réunions.

Chacune des phases de l'étude donnera lieu à la rédaction d'un rapport détaillé qui sera transmis à la CCCC par voie électronique et en 2 exemplaires papier.

Les diaporamas de présentation devront être préalablement imprimés afin d'être distribués en séance.

La durée maximale de réalisation de l'étude depuis la réunion de démarrage n'excèdera pas 6 mois.

L'offre de prix de l'étude devra être décomposée par phase et exprimée en euros.

Les temps affectés à la réalisation de chaque phase de l'étude seront précisés et chiffrés.

Article 7 – Remise et choix des offres

Pour être jugée recevable, l'offre du candidat au présent cahier des charges devra parvenir au siège de la CCCC avant la date et l'heure limites de dépôt indiquées en première page du document, soit avant le vendredi 4 octobre 2019, 12h.

L'offre devra être, au choix :

- transmise par voie postale à l'adresse suivante :

Communauté de Communes Cœur de Chartreuse Pôle teritaire 2 ZI Chartreuse Guiers 38 380 Entre-deux-Guiers

- déposée et tamponnée au siège de la CCCC, à l'adresse indiquée ci-dessus
- transmise par voie électronique à l'adresse suivante : accueil@cc-coeurdechartreuse.fr



Pour toutes questions, le contact est Madame Pascaline MENARD, joignable par téléphone au 04.76.66.65.24 ou par email à p.menard@cc-coeurdechartreuse.fr.

La note méthodologique sera évaluée au regard de la pertinence de la réponse vis-à-vis du contexte du territoire de Cœur de Chartreuse.

Les moyens et méthodes mis en œuvre devront être détaillés par le candidat.

L'offre retenue sera la mieux notée selon l'application des critères suivants, sur 100 points :

- note méthodologique sur 60 points dont :
 - o qualité de la note détaillant la démarche proposée (phases d'études, adaptation aux spécificités du territoire, moyens techniques, ...) sur 30 points
 - o moyens humains affectés sur 20 points
 - délais d'exécution sur 10 points
- note de prix sur 40 points (chiffrage des différentes phases d'étude)

La prestation sera attribuée à l'offre économiquement la plus avantageuse.

La réponse à cette consultation implique de la part du prestataire l'acceptation des termes du présent cahier des charges, sauf notification spéciale détaillée et écrite de l'entreprise.